

SEANCE du : 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS	Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

Fixation des tarifs d'énergie pour remboursement de charges – occupation de l'ancien presbytère

Suite à l'incendie du 8 juillet 2022, la ville de Bressuire a logé plusieurs familles de sinistrés au sein de l'ancien presbytère, 14 rue des cordeliers.

La commune de Bressuire remboursera le propriétaire du bâtiment pour les charges liées à l'énergie consommée par les locataires.

Une convention de mise à disposition du bâtiment a été signée avec chaque famille. Cette location prévoit le remboursement des charges énergétiques au prorata du temps de la mise à disposition pour chaque locataire.

De ce fait il convient de fixer les tarifs pour chaque source d'énergie (tarif au coût réel) comme suit :

Eau – 5.00 € TTC le M3

Electricité – 0.20 € TTC le Kwh

Gaz naturel – 0.08 € TTC le Kwh

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les tarifs présentés en séance
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221014-DG_DEL_2022_200-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire
Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :